



RAPPORT ANNUEL

2023



Les Producteurs
d'œufs d'incubation
du Québec

TABLE DES MATIÈRES

<i>MESSAGE DU PRÉSIDENT</i>	03	<i>COMITÉ DE PRODUCTION DES ŒUFS D'INCUBATION DE POULET À CHAIR</i>	21
<i>PROFIL ET STRUCTURE</i>	05	<i>PRODUCTION ET CONTINGENTEMENT</i>	23
<i>CONSEIL D'ADMINISTRATION</i>	06	<i>STATISTIQUES</i>	27
<i>RAPPORT DES ACTIVITÉS</i>	07		
<i>BIOSÉCURITÉ, SALUBRITÉ ET BIEN-ÊTRE ANIMAL</i>	18		

MESSAGE DU PRÉSIDENT

L'année 2023 s'est avérée, somme toute, très prolifique pour les Producteurs d'œufs d'incubation du Québec (POIQ). Nous travaillons depuis longtemps au lancement ou en vue de la conclusion de certains projets ambitieux. Finalement, les discussions et la collaboration des parties ont porté leurs fruits.

Tout d'abord, certaines provinces ont soulevé des préoccupations concernant les impacts de la grippe aviaire et des intempéries sur le calcul des allocations nationales. Toujours en lien à cette procédure, une autre difficulté mentionnée se rapportait au très court laps de temps en cas de rectification considérable entre l'analyse au mois de mars et l'évaluation finale en juillet. Les membres des Producteurs d'œufs d'incubation du Canada (POIC) ont donc convenu de revoir l'annexe B, soit la méthode de calcul des allocations. Les parts de marché provinciales sont maintenant basées sur l'allocation des Producteurs de poulet du Canada plutôt que sur la production passée. Ils ont également décidé de modifier l'entente d'imposition de dommages-intérêts. Celle-ci intègre à présent, sous certaines conditions, une marge de surproduction pour toute province qui voit son allocation baisser de plus de 0,5 % entre sa révision en mars et sa valeur finale en juillet d'une même année. Mentionnons aussi que les POIC ont élaboré un nouveau plan stratégique 2023-2025.

Au Québec, la filière du poulet a également lancé un tel exercice afin d'assurer la croissance du secteur et la rentabilité des entreprises. En effet, au cours des derniers mois, ses acteurs ont démontré un grand intérêt pour définir une vision commune et des pistes d'actions orientées sur le marché. Le groupe a sélectionné la firme AGECO pour l'aider dans cette démarche. À cet effet, il a demandé un soutien financier au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) dès l'annonce de son nouveau Programme de développement territorial et sectoriel 2023-2026.

Sur la scène internationale, les dossiers poursuivent leur cours. La Chambre des communes a adopté le projet de loi C-282, empêchant les autorités de réduire les tarifs ou d'augmenter les contingents tarifaires des produits sous gestion de l'offre lors de négociations commerciales. Celui-ci continue son processus au Sénat.



Gyslain Loyer
Président

À ce jour, près de 30 M\$ ont été versés aux productrices et producteurs canadiens d'œufs d'incubation grâce au Programme d'investissement à la ferme pour la volaille et les œufs (PIFVO). Celui-ci a pour objectif de soutenir ces secteurs à la suite de la mise en œuvre de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) ainsi que l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste. Pour le Québec, 12 projets, d'une valeur de 4,7 M\$, ont été approuvés. Pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, vous avez jusqu'au 31 mars 2030 pour déposer une demande. Les activités admissibles sont celles débutées à compter du 19 mars 2019.

Les POIQ ont entrepris plusieurs démarches ces dernières années afin d'actualiser le Règlement des producteurs d'œufs d'incubation sur le contingentement et sur les conditions de production (Règlement) pour y intégrer les nouvelles orientations de l'organisation. Celles-ci concernaient notamment la biosécurité, la santé animale, le Régime d'indemnisation de maladies avicoles du Québec (RIMAQ) et le Régime d'indemnisation des producteurs d'œufs d'incubation du Québec (RIPOIQ). Je vous rappelle que le RIMAQ est coordonné par l'Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles (EQCMA) et couvre la laryngotrachéite infectieuse (LTI), la mycoplasme à *Mycoplasma gallisepticum* ainsi que quatre maladies avicoles déclarables, soit l'influenza aviaire, la maladie de Newcastle, la typhose et la pullorose. Pour sa part, le RIPOIQ intervient en cas de *Salmonella* Enteritidis (*S. Enteritidis*) ou de *Mycoplasma synoviae* (MS). Le défi de ces exercices a été de les harmoniser avec ceux de nos partenaires de l'EQCMA. Finalement, nous y sommes arrivés et la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) a accepté les demandes.

De plus, nous ne pouvons passer sous silence tout le travail réalisé par l'EQCMA pour obtenir d'importantes subventions auprès du MAPAQ et d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) dans le but d'être plus efficiente dans ses interventions lors d'éclosions de maladies. Soulignons qu'en 2023, la grippe aviaire a directement affecté deux entreprises d'œufs d'incubation et deux autres ont dû gérer des poulaillers dans lesquels *S. Enteritidis* a été détectée. Ensuite, la forte sollicitation au RIMAQ en lien à la grippe aviaire, et ce pour une deuxième année consécutive, a conduit les membres de l'EQCMA à agir face au déficit du fond, à une insuffisance des contributions ainsi qu'à une hausse majeure de la prime de réassurance. Pour remédier à la situation, les changements suivants ont été apportés : établissement d'un plafond de 75 000 \$ par intervenant pour les réclamations (couver, abattoir, meunerie, classificateur), élimination du 500 \$ de remise par poulailler pour les productrices et producteurs dans les zones de contrôle et une hausse des coûts de la police d'assurance en 2024. Devant cette situation, les POIQ regardent la possibilité d'ajuster, pour 2024, la distribution des contributions attribuées aux fonds du RIPOIQ et du RIMAQ, afin de considérer le surplus du premier par rapport au déficit qui se creuse du second.

Tous ces accomplissements, ainsi que les tâches administratives et de suivis, ne pourraient être assurés sans l'apport de l'équipe des POIQ, l'appui des membres et des élus de même que la collaboration de nos partenaires. Je vous en suis très reconnaissant!

Gyslain Loyer
Président



PROFIL ET STRUCTURE

Fondés en 1973 en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels et affiliés à l'Union des producteurs agricoles (UPA), les POIQ représentent les productrices et producteurs québécois d'œufs d'incubation de poulet à chair et de pondeuse d'œufs. Ils comptent également dans leurs rangs, à titre de membres associés, les éleveuses et éleveurs d'oiseaux reproducteurs. Puisqu'ils ont signé, en 1986, l'Entente fédérale-provinciale sur la commercialisation des œufs d'incubation de poulet à chair, les POIQ sont également membres des POIC.

MISSION

Les POIQ ont pour mission d'appuyer leurs membres dans le développement et la pérennité de leur entreprise œuvrant à la production d'œufs d'incubation de qualité, selon les plus hauts standards de santé et de bien-être animal, de salubrité et de protection de l'environnement. Pour ce faire, les POIQ s'impliquent activement dans :

- La défense et la promotion de la gestion de l'offre;
- La mise en place de politiques favorables à l'établissement et à la relève;
- La mise en marché des œufs d'incubation par l'entremise d'un plan conjoint, des règlements et de conventions de mise en marché qui en découlent;
- Le développement et l'application de programmes permettant de satisfaire les attentes sociétales;
- La représentation de ses membres auprès des diverses instances gouvernementales et de ses partenaires.

VISION

Forts, dynamiques, rassembleurs, consensuels et attractifs, les POIQ veillent à la pérennité de ses membres et à la performance du secteur. Les POIQ sont reconnus pour leur leadership et leur culture d'innovation.

VALEURS

- Intégrité et transparence;
- Concertation et collaboration;
- Équité et respect;
- Savoir-faire et excellence;
- Polyvalence et professionnalisme.

CONSEIL D'ADMINISTRATION



Gyslain Loyer
Président
Conseil exécutif
Comité de production



David Phaneuf
1^{er} vice-président
Conseil exécutif
Comité de production



Marie-Pier Lefebvre
2^e vice-présidente
Conseil exécutif
Comité de production



Clément Allard
Substitut - POIC



Robert Massé
Comité de production
Comité de surveillance



Sébastien Morin
Producteur-couvrier
Comité de surveillance



Richard Sénéchal
Producteur-couvrier

RAPPORT DES ACTIVITÉS

DOSSIERS NATIONAUX

Après les vérifications des données, le calcul de l'imposition de dommages-intérêts a été réalisé pour 2022. Ce dernier diffère des rapports des années antérieures pour les raisons suivantes :

- Il prend exceptionnellement en compte une marge de surproduction de 7 %, étant donné, notamment, les pénuries de produits importés des États-Unis.
- Pour une première fois, il applique le mécanisme d'ajustement temporaire de l'allocation (TAAM*). Rappelons que cette politique a comme objectif de maintenir l'allocation nationale, tout en répondant aux circonstances imprévues, par un transfert de production non réalisée par des provinces à d'autres qui sont en position de combler l'écart. Compte tenu des impacts de l'influenza aviaire, la Colombie-Britannique, l'Alberta et la Saskatchewan y ont eu recours.
- Le conseil d'administration des POIC a décidé de ne pas imposer de dommages-intérêts à une province si le problème est seulement et clairement causé par une production de spécialité. Ainsi, des analyses supplémentaires ont été effectuées pour la Colombie-Britannique et l'Ontario.

*Sigle plus communément utilisé et tiré de l'anglais *Temporary Allocation Adjustment Mechanism*.

En somme, le Manitoba, l'Ontario et le Québec ont produit moins de 107 % de leur allocation. Pour leur part, la Colombie-Britannique, l'Alberta et la Saskatchewan se sont retrouvées sous la barre de 97,5 %, mais des ajustements ont été apportés en considérant leur utilisation du TAAM. Finalement, seule la dernière province devait payer des pénalités, mais, la grippe aviaire étant considérée une force majeure, les POIC n'ont réclamé aucun montant.

En 2023, trois provinces ont demandé que leur soit appliqué le TAAM : la Colombie-Britannique, la Saskatchewan et l'Alberta. À la toute fin de cette année, la marge de surproduction a été fixée à 7,5 %.

L'office national a finalisé sa planification stratégique 2023-2025, découpée en cinq grands thèmes :

- Le rendement du système d'allocation;
- La solidité de la gestion de l'offre;
- La solidité de la collaboration sectorielle;
- La durabilité du secteur des œufs d'incubation;
- L'excellence organisationnelle.



Marie-Ève Bourdeau
Directrice générale

GESTION DE L'OFFRE ET COMMERCE INTERNATIONAL

Projet de loi C-282

En 2023, la Chambre des communes a majoritairement adopté le projet de loi C-282 et il est maintenant entre les mains des sénateurs. Les représentants du Mouvement pour la gestion de l'offre (MGO), dont les POIQ, leurs organisations nationales et d'autres partenaires, ont suivi de près le processus législatif de cette proposition. Ils étaient d'ailleurs présents à Ottawa, en février et en juin, pour la soutenir à la fin des deuxième et troisième lectures à la Chambre des communes.

Ce projet de loi fait en sorte que le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement ne pourrait pas, au nom du gouvernement du Canada, prendre d'engagement dans des ententes internationales pour réduire les tarifs à l'importation ou augmenter les contingents tarifaires des produits sous gestion de l'offre. Une première version du document, C-216, avait progressé en 2020 et 2021, mais était finalement morte au feuillet lors du déclenchement des élections fédérales de 2021.



Ukraine

Afin d'aider l'Ukraine en guerre, le Canada lui a concédé des importations supplémentaires de marchandises à partir de juin 2022, incluant des produits sous gestion de l'offre. Cette orientation a été prise malgré l'engagement du gouvernement fédéral, maintes fois répété, de ne plus céder d'accès à leurs marchés dans les prochaines négociations. À la suite de l'entente, des importations de poulet ont, en outre, été observées. D'autres préoccupations du milieu se rapportaient à la salubrité des denrées et à la biosécurité. En juin 2023, le MGO a d'ailleurs soulevé ces éléments dans une lettre adressée au premier ministre Trudeau. Le gouvernement a finalement renouvelé son décret avec l'Ukraine jusqu'en juin 2024, mais en acceptant l'entrée de produits sous gestion de l'offre en franchise par le biais de l'Organisation mondiale du commerce, soit l'utilisation de contingents existants. Cette possibilité avait également été mentionnée dans la communication du MGO.

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT À LA FERME POUR LA VOLAILLE ET LES ŒUFS

Les sommes allouées annuellement au PIFVO ont été augmentées afin d'y inclure le financement supplémentaire annoncé pour les mesures d'atténuation dans le cadre de l'ACEUM. Cette aide réserve 2 M\$ de plus aux productrices et producteurs canadiens d'œufs d'incubation de poulet à chair.

Projets approuvés depuis le lancement du programme - œufs d'incubation



12

4 711 000 \$



146

28 761 000 \$

RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC

Biosécurité, salubrité et santé animale

Cette année, un dossier sur lequel les POIQ travaillent depuis 2019 a finalement abouti. En effet, plusieurs démarches ont été entreprises, en collaboration avec nos partenaires de l'EQCMA, pour actualiser notre Règlement selon l'encadrement de l'organisation en lien à la biosécurité, la salubrité et la santé animale. MS a notamment été ajoutée aux maladies pour lesquelles le syndicat intervient. Certaines exigences associées au protocole de dépistage de *S. Enteritidis* et des régimes d'assurance, le RIMAAQ et le RIPOIQ, ont de même été intégrées au texte.

Dans le cadre de cette requête, deux ajustements du plan conjoint ont aussi été réclamés :

- D'ajouter MS aux maladies devant être communiquées aux POIQ et à l'EQCMA afin d'exclure les productrices et producteurs d'œufs d'incubation de poules de races reconnues du plan conjoint. La RMAAQ a approuvé cette demande dans sa décision 12493.

- D'enlever les références à la production d'œufs d'incubation de dindons, qui a été exemptée du plan conjoint en 1988 à la suite d'une décision de la RMAAQ. Ce retrait a également été réclamé dans son rapport d'évaluation périodique 2016-2022 aux POIQ.

Vérification des données des couvoirs

La RMAAQ révisé présentement la pertinence de l'offre de ses services, ce qui a un impact, entre autres, sur notre entente pour la vérification des données sur les activités des couvoirs pour le compte des POIC. Notre partenariat a donc été renouvelé pour une période de deux ans, plutôt que sur une base quinquennale comme le stipulait notre dernier accord.

ENGAGEMENT SOCIAL

Coalition Nourrir l'humanité durablement et son Mouvement

Participation au lancement de la proposition de *Convention internationale sur la diversité et la durabilité agricoles et alimentaires* qui favorisera la sécurité alimentaire de tous les citoyens du monde. (Novembre)

Université Laval

Engagement de dons de 3 000 \$ par année, de 2023 à 2027

- 1 500 \$: stage au premier cycle aux étudiants en agroéconomie et agronomie
- 1 500 \$: bourse d'intérêt au secteur des œufs d'incubation

Fondation Olo

Présence à la 21^e édition de la Classique annuelle de golf de la Fédération des producteurs d'œufs du Québec au profit de la Fondation Olo. (Septembre)

Union des producteurs agricoles

- Fonds de soutien pour la rénovation du pavillon Paul-Comtois
- Institut de recherche en économie contemporaine
- Valorisation de la profession
- Base de connaissances des effluents d'élevage du Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec
- Les Banques alimentaires du Québec

UPA - Développement international

- Appui total de 18 000 \$, soit 6 000 \$ pour trois ans, à la campagne *Manger local fait grandir le monde* déployée en Haïti, au Sénégal et au Bénin. Elle soutient des cuisines collectives qui s'approvisionnent en produits locaux et fournissent les cantines scolaires de leurs régions.
- Présence au Grand souper de la faim 2023. (Octobre)

École William-Latter, Chambly

Projet d'incubation dans les classes de 2^e année.

ENVIRONNEMENT

Dans le cadre du Plan d'agriculture durable du MAPAQ, les POIQ ont poursuivi leur projet d'implantation d'aménagements agroforestiers favorables à la présence d'espèces auxiliaires bénéfiques sur des sites de production avicole. Voici les accomplissements de cette deuxième année d'activités :

- Élaboration d'une fiche présentant les bénéfices et les aspects techniques des aménagements agroforestiers autour des bâtiments d'élevage;
- Caractérisation des lots sur lesquels se trouvent ces bâtiments afin de localiser la présence ou l'absence d'aménagements agroforestiers favorables à la biodiversité;
- Établissement d'une liste des différentes ressources pour la réalisation des travaux à forfait;
- Première implantation de haies brise-vent sur une entreprise;
- Rédaction d'une ébauche d'un guide d'implantation d'aménagements agroforestiers adaptée aux bâtiments d'élevage avicole.

Mentionnons que les cas de grippe aviaire et la sortie tardive du nouveau programme Prime-Vert ont retardé certains travaux. Par contre, selon notre entente, ces derniers doivent être complétés à la fin de l'année 2024.

Règlement sur les exploitations agricoles

Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs a procédé, en juin, au lancement du chantier visant à moderniser le Règlement sur les exploitations agricoles. Ces changements répondront aux objectifs suivants :

- Améliorer la santé des cours d'eau en milieu rural en diminuant l'impact du secteur agricole;
- Élargir l'encadrement des rejets issus des secteurs agricole et aquacole;
- Accroître l'adhésion et la mobilisation de ces derniers par l'entremise d'une réglementation simplifiée.

Afin d'approfondir ces réflexions, les POIQ ont participé à des consultations en octobre et en novembre portant sur quatre thématiques :

- Les installations d'élevage et de stockage;
- La gestion de la fertilisation;
- Les bassins versants;
- L'introduction d'autres activités.

MAIN-D'ŒUVRE

Le syndicat a pris part aux rencontres d'AGRIcarrières et de l'UPA sur la main-d'œuvre agricole. Ces échanges ont permis d'en apprendre davantage sur les enjeux, les services offerts, les projets en cours et à venir ainsi que les priorités des secteurs de production.

PARTENAIRES

Plan stratégique - filière poulet

Depuis plusieurs années, les partenaires de la filière du poulet discutent de la possibilité d'élaborer un plan stratégique. Le projet s'est finalement concrétisé en 2023. Les groupes de travail ont été mis en place et la firme AGECO a été sélectionnée pour accompagner les parties tout au cours du processus. Enfin, une demande de financement dans le cadre du nouveau Programme de développement territorial et sectoriel 2023-2026 du MAPAQ a été déposée. Il est prévu que les travaux s'échelonnent sur au moins huit mois et portent sur :

- La réalisation du portrait de la filière en collaboration avec le milieu;

- La consultation de groupes pour valider la vision autour de l'essor du secteur;
- L'identification d'axes prioritaires;
- L'élaboration du plan stratégique et de sa mise en œuvre.

Rencontre annuelle des partenaires de la politique bioalimentaire

Les POIQ ont participé, le 26 mai, à la 4^e Rencontre annuelle des partenaires de la politique bioalimentaire sous le thème *Fiers d'alimenter l'économie durable du Québec*. Cet événement avait comme objectif de présenter l'état d'avancement des cibles à atteindre pour 2025, de communiquer le bilan annuel des actions et d'échanger sur les priorités pour la prochaine année.



Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles

Depuis le début des éclosions d'influenza aviaire au Québec en 2022, l'EQCMA a été particulièrement impliquée dans la gestion de crises auprès des productrices et producteurs. Elle est également responsable d'autres activités comme les communications, la gestion des risques (RIMAQ) et la prévention (protocoles de biosécurité). Par contre, l'organisation a identifié certaines lacunes lors de ses interventions et a proposé des solutions pour y remédier. Celles-ci pourront être mises en œuvre grâce, en partie, à l'appui financier des deux paliers de gouvernements.

L'EQCMA a tout d'abord reçu une subvention de 800 000 \$ du MAPAQ qui sera versée de 2023 à 2025 et qui servira à :

- Mettre à jour les protocoles de biosécurité;
- Développer de l'expertise pour l'élimination des carcasses ainsi que le nettoyage et la désinfection des bâtiments;
- Soutenir la gestion des cas d'influenza aviaire;
- Acheter des équipements et utiliser de nouvelles technologies pour euthanasier efficacement les oiseaux.

L'EQCMA recevra également 1 M\$ d'AAC pour l'achat d'équipements et la réalisation de tests pour l'utilisation de la mousse à l'azote, procédé qui pourra être utilisé en complémentarité avec le dioxyde de carbone (CO₂).

Assurances

ARIOCC - nombre de sinistres



1

S. Enteritidis



33

Influenza aviaire

1

LTI

Au 29 janvier 2024

Formation sentinelle

En novembre, les auditrices des POIQ ont suivi une formation sentinelle pour la prévention du suicide en milieu agricole. Elles ont maintenant des outils pour agir promptement et assurer un lien entre les personnes en détresse psychologique et les ressources d'aide appropriées.



ADMINISTRATION

CA

9

Dont une
rencontre
d'automne de
2 jours

CE

8

Sujets abordés

- Assurances
- Audits et dépistages à la ferme
- Races reconnues
- C-282
- Changements au Règlement concernant la biosécurité, la salubrité des aliments et la santé animale
- Modifications aux procédures des assemblées délibérantes
- Plan stratégique de la filière du poulet
- Programmes pour la relève
- Réaménagement de l'UPA
- Refonte du logiciel Incobec
- En continu : statistiques, administration, ressources humaines, suivi des rencontres avec nos partenaire et plan stratégique

AGA

4 avril 2023

Drummondville

Présences : environ 75 personnes

Allocution du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, M. André Lamontagne

Conférenciers :

- Christian Tétreault, auteur de nombreux livres, animateur à la radio et à la télévision
- Benoit Curé, coordonnateur de l'ARTERRE

Représentations externes

Membres		
POIC		
Gyslain Loyer, délégué	Clément Allard, substitut	Marie-Ève Bourdeau, gérante
<ul style="list-style-type: none"> • 1^{re} vice-président • Représentant à la FCA • Réunions de la FCC • Réunions publiques et en huis clos • Comités de gestion de la production et des finances 	<ul style="list-style-type: none"> • Réunions en huis clos et de l'ACPOIPC • Comité de la recherche 	<ul style="list-style-type: none"> • Réunions des gérants et en huis clos • Comité des spécialités
EQCMA		
David Phaneuf, délégué	Gyslain Loyer, substitut	Marie-Ève Bourdeau, observatrice

Affiliation	
UPA	
Gyslain Loyer (remplacé par David Phaneuf et Marie-Pier Lefebvre)	Marie-Ève Bourdeau, directrice générale
<ul style="list-style-type: none"> • Membre du conseil exécutif (décembre) • Membre du conseil général • Table des présidents et des directeurs des spécialités • Table des présidents des spécialités • Congrès général • Journée de la rentrée • Comité consultatif de l'immeuble • Journée provinciale du Fonds de défense professionnelle • Journée provinciale en vie syndicale • MGO 	<ul style="list-style-type: none"> • Congrès général • Table des secrétaires de groupes de spécialités • Table des présidents et des directeurs des spécialités • Rendez-vous annuel des directeurs généraux • Journée de la rentrée • Journée provinciale en vie syndicale • MGO

Fédérations régionales

Gyslain Loyer et Clément Allard Lanaudière	Valérie Jutras Centre-du-Québec	David Phaneuf et Robert Massé Montérégie
---	------------------------------------	---

Table

Coalition Nourrir l'humanité durablement et son Mouvement
Gyslain Loyer (remplacé par David Phaneuf)

Partenaires



Appui financier d'Agriculture et Agroalimentaire Canada

En 2021, les POIQ et AAC signaient une entente pour le versement d'une aide financière non remboursable, par l'entremise des initiatives Agri-risques, afin de mettre en œuvre le RIPOIQ. Le dernier paiement a été reçu en 2023 et la somme octroyée à l'organisation depuis le début s'élève à 90 000 \$.

En terminant, j'aimerais saluer le travail de l'équipe des POIQ. Pour certaines personnes, vous les rencontrez lors de visites d'audits et d'échantillonnages. D'autres sont plutôt dans l'ombre. Elles font avancer les dossiers et assurent le bon fonctionnement du syndicat. Toutes constituent un élément important de l'organisation et contribuent, à leur façon, à son enrichissement. J'adresse également toute ma reconnaissance à l'ensemble des productrices et producteurs ainsi qu'aux administratrices et administrateurs. Un gros merci pour votre implication et collaboration!

MEMBRES DU PERSONNEL



Marie-Ève Bourdeau
Directrice générale



Geneviève Drouin
Adjointe administrative



Maryse Jutras
Auditrice principale



Benoit Michaud
Agent de commercialisation



Irina Socolova
Auditrice

BIOSÉCURITÉ, SALUBRITÉ ET BIEN-ÊTRE ANIMAL

PROTOCOLE DE DÉPISTAGE DE *S. ENTERITIDIS*

Au printemps 2023, un cas positif à *S. Enteritidis* a été confirmé dans un pondoir d'œufs d'incubation de poulet de chair et un second dans un poulailler d'élevage. Toutes les mesures de biosécurité ont été respectées.

De nouvelles normes canadiennes sur les épreuves effectuées dans les troupeaux fournisseurs sont entrées en vigueur en novembre dernier. Celles-ci découlent de la révision du Règlement sur les couvoirs par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). Elles sont incluses dans la mise à jour du Programme canadien de qualité des œufs d'incubation (PCQOI) et appliquées par les responsables des prélèvements des POIQ. Ainsi, le nombre d'échantillons par bâtiment de ponte est augmenté.

PSA ET PCQOI

Depuis le 1^{er} septembre dernier, les productrices et producteurs doivent remplir un nouveau document sur l'observation d'effets nuisibles de l'ammoniac chez les oiseaux, en réponse à la modification du Règlement sur les couvoirs. De plus, une mise à jour du PCQOI, entrée en vigueur au 1^{er} novembre 2023, est maintenant disponible.

Un premier examen, conduit par les POIC, sur la gestion du PSA de la part des membres du personnel des POIQ a eu lieu à l'automne.

Échantillonnages en 2023



158

Lors des livraisons de poussins



326

Visites avant le transfert ou l'abattage

*une dizaine annulée par mesures préventives en raison des éclosions de grippe aviaire



36

Évaluations de dossiers



41

Audits complets



2

Formations en ligne

30

Participants et participantes

BIOSÉCURITÉ

Les POIQ, ainsi que des représentants de l'ACIA, du MAPAQ, des productrices et producteurs, des abattoirs ainsi que des vétérinaires ont participé à la refonte des protocoles de biosécurité à la ferme de l'EQCMA. Ces plans, maintenant adaptés pour les différentes clientèles visées, sont attendus en 2024. En plus des codes vert (situation courante) et orange (situation d'urgence), le niveau de vigilance, appelé code jaune, a été ajouté. Ce dernier prévoit l'adoption de règles aux périodes où le risque de contagion augmente en raison de la présence de maladies d'importance chez les oiseaux domestiques et sauvages.

Bien que ce soit le code vert qui est recommandé en situation courante, l'équipe des POIQ a conservé l'application de mesures rehaussées au cours des visites sur les exploitations, lesquelles sont fondées sur le code jaune (vigilance) de l'EQCMA. Ainsi, le lavage du véhicule, le revêtement de trois paires de bottes à différents moments ainsi que la désinfection des roues au départ du site furent effectués. De plus, aucune visite n'a eu lieu dans les zones de contrôle primaire.

GRIPPE AVIAIRE - 2023

Sites contaminés



Tous types de volaille

131



28

27 : commerciaux*
1 : non commercial**

Œufs d'incubation

14

13 : Colombie-Britannique
1 : Alberta

2

Montérégie

En date du 9 novembre 2023 :

* Commerciaux :

1. Poulets et dindes élevés en vertu du système canadien de gestion de l'offre (quotas) pour la production ou la vente de leurs produits ou pour la reproduction à ces fins;
2. OU 1000 oiseaux ou plus ou 300 ansériformes ou plus élevés à l'extérieur du système de quotas.

** Non commercial : petits troupeaux comptant moins de 1000 oiseaux au total ou moins de 300 ansériformes.



RECHERCHE

La première diffusion des résultats du projet de recherche portant sur l'effet des concentrations d'ammoniac et de poussière sur la santé et le bien-être des travailleurs et des oiseaux dans la production d'œufs d'incubation au Canada a été présentée aux POIC en novembre. Cette étude a été lancée en 2020 et a impliqué une dizaine de fermes québécoises. Des productrices et producteurs ont également été interrogés dans tout le Canada. Les conclusions de ces travaux, menés par des chercheuses de l'Université Laval et de l'Université de Montréal, pourraient influencer les discussions de l'office national sur les niveaux acceptables de ce composé gazeux dans le PSA. Les POIC avaient accordé 70 000 \$ à cette initiative.

Par ailleurs, les résultats préliminaires de l'étude sur la dynamique de *Salmonella* et de *C. perfringens* entérotoxigène ont été exposés aux POIQ à la fin de l'année. Dirigée par la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal, elle est en lien avec la salubrité de la viande de poulet et des œufs au Québec et implique l'ensemble de la filière. L'objectif est de renforcer la gestion de ces deux pathogènes tout au long de la chaîne d'approvisionnement avicole afin d'assurer une plus grande sécurité alimentaire. Le projet a débuté en 2021 et une contribution annuelle de 8 000 \$ a été versée par les POIQ pour trois ans.



Maryse Jutras
Auditrice principale

Irina Socolova
Auditrice

COMITÉ DE PRODUCTION DES ŒUFS D'INCUBATION DE POULET À CHAIR

Lors des huit réunions du comité, les membres ont traité des dossiers suivants :

- La révision des protocoles de biosécurité de l'EQCMA;
- L'implication des POIQ pour le projet de recherche sur les salmonelles et clostridium dans la filière volaille;
- La facturation pour une gestion plus exigeante des demandes d'actions correctives au PCQOI et au PSA;
- L'entente relative à la communication de renseignements confidentiels des exploitations avicoles entre l'ACIA et l'EQCMA;
- Le projet d'implantation d'aménagements agroforestiers;
- L'évaluation des programmes relève des POIQ, soit le Programme d'aide au démarrage (PAD) et le Programme pour l'établissement de nouveaux producteurs (PENP);
- La section du Règlement concernant les calendriers de placement;
- La préparation aux réunions nationales.

NÉGOCIATION DE LA DEMANDE

Les POIC émettent et révisent les allocations de production octroyées aux provinces lors de leurs réunions de mars, juillet et novembre. À la suite de ces dernières, les POIQ ont soumis des propositions aux associations accréditées, Les Couvoiriers du Québec inc. et Sollio Groupe Coopératif, au sujet des contingents à émettre aux productrices et producteurs pour les cycles C-2023 et C-2024. Les taux d'utilisation suivants ont été déterminés :

Cycle C-2023	
Décembre (2022)	100,63 %
Avril	101,58 %
Juillet (final)	101,88 %

Cycle C-2024	
Avril (initial)	104,22 %
Juillet	104,38 %
Décembre	104,38 %

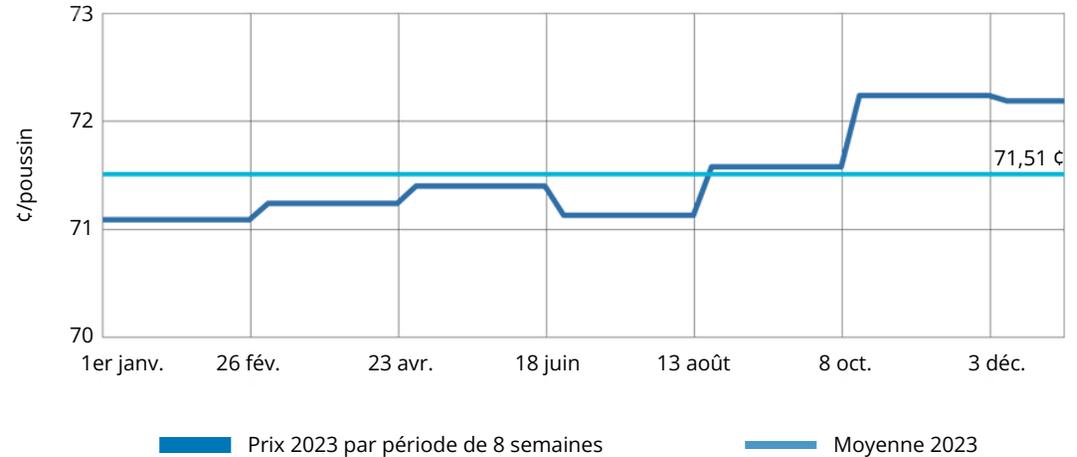
NÉGOCIATION DU PRIX

Le maintien de l'entente avec les associations accréditées concernant les modalités d'ajustement du prix des œufs d'incubation de poulet à chair a fait en sorte que le comité des prix ne s'est pas réuni.

L'application de cet accord a engendré sept changements en 2023. Le cours le plus bas (71,09 ¢) a été en vigueur pour les éclosions des huit premières semaines de l'année. Alors que l'écart entre la valeur minimale et maximale avait été de 8,51 ¢ lors des 365 jours précédents, une plus grande stabilité a été observée en 2023 avec une différence de 1,15 ¢. Le montant moyen payé s'est ainsi établi à 71,51 ¢. Il s'est avéré supérieur à ceux des deux années antérieures, soit 67,12 ¢ en 2022 et 62,75 ¢ en 2021.

En avril, Olymel et le comité de production des POIQ ont révisé l'entente de prix pour les reproducteurs vivants conclue en 2022, pour une période d'un an. Ils ont convenu d'augmenter à 0,375 \$ par kg le montant versé pour les poules de réforme. Celui-ci était de 0,35 \$ par kg l'année précédente.

Prix des œufs d'incubation - 2023



PRODUCTION ET CONTINGEMENT

SURVOL DES MARCHÉS

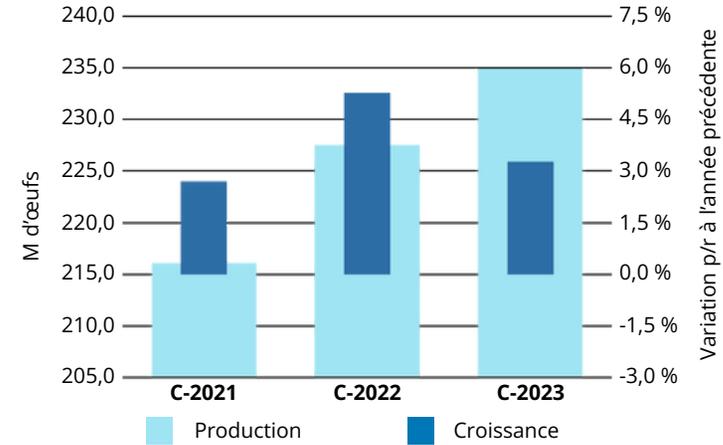
Nouveau record de production d'œufs d'incubation de poulet à chair québécois en 2023!

En hausse de 3,3 % par rapport à l'année précédente, 234,9 M d'œufs ont été acheminés aux couvoirs en provenance des pondoirs provinciaux. Cette quantité a représenté tout près de l'équivalent de l'allocation émise au Québec par les POIC, de même que de celle octroyée par les POIQ aux productrices et producteurs. La marge de surproduction de 5,5 %, augmentée à 7,5 % en toute fin d'année, a donc été respectée. Celle-ci fut adoptée pour stimuler la production locale et donner plus de latitude aux membres quant à la gestion de leur contingent en raison de l'incertitude engendrée par l'influenza aviaire à l'échelle canadienne.

Pour sa part, le marché du poulet a crû de 5,3 % au Québec et de 3,5 % au Canada, la demande provinciale en poussins ayant augmenté de 3,6 %.

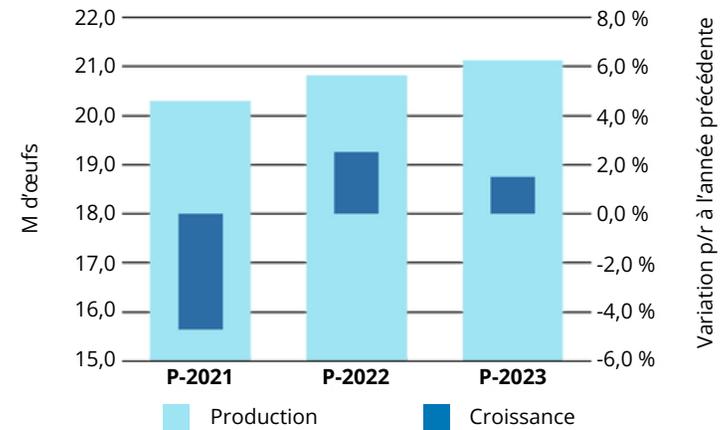
Dans un marché en croissance modérée, la production d'œufs d'incubation de poudeuse d'œufs s'est accrue de 1,5 %, pour se chiffrer à 21,1 M d'œufs, représentant le deuxième plus haut total jamais atteint dans ce secteur. Cette augmentation découle tant du commerce interprovincial que des besoins locaux.

Production d'œufs d'incubation de poulet à chair



Sources : AAC et Institut de la statistique du Québec (ISQ)

Production d'œufs d'incubation de poudeuse d'œufs



Source : Les POIQ

CONTINGEMENT

Les nouvelles modalités de distribution de la croissance, soit 30 % en fonction du nombre de productrices et producteurs admissibles et 70 % selon la part de détention de quota, ont été appliquées au cycle C-2023.

Aucune offre n'a été déposée par l'entremise du système centralisé de vente de quota. En début d'année, les POIQ ont complété les 22 transferts découlant de l'édition 2021.

Les détentrices et détenteurs ont eu recours à divers mécanismes réglementaires afin de gérer leur contingent. Un total de 18,3 M d'œufs ont été échangés à l'aide des 41 baux de location de quota traités. Aucun ajustement de fin de cycle n'a été requis.

Cinq dossiers de force majeure ont été reçus, engendrant certaines reprises de production pour des cycles subséquents d'un peu plus de 1,1 M d'œufs. Ils résultent de cas de contamination à l'influenza aviaire ou autre pathogène, de l'incendie d'un poulailler ainsi que d'un problème électrique.

Pour une troisième fois en quatre ans, aucune demande afin d'obtenir un contingent d'exportation d'œufs d'incubation de poulet à chair ou de crédits de production pour l'exportation de poussins de poulet à chair n'a été déposée auprès des POIQ.

En vertu d'une entente de service avec l'office national, les POIQ ont de nouveau effectué le suivi et l'administration des deux contrats relatifs à la commercialisation au Québec d'œufs d'incubation de poulet à chair produits au Nouveau-Brunswick. Le mandat confié consiste à s'assurer du respect des conditions de ces engagements en portant une attention particulière aux quantités d'œufs et de poussins ainsi commercialisés, afin d'éviter tout débordement sur le marché québécois. Le syndicat doit également recueillir les contributions de ces productrices et producteurs néo-brunswickois au nom des POIC.

Locations de quota

Chair

12,5 M d'œufs

36 baux

Ponte

5,8 M d'œufs

5 baux

Œufs d'incubation de poulet à chair

	C-2021	C-2022	C-2023
Quota global	153 467 476	153 467 476	220 309 515
Taux d'utilisation (X)	138,75 %	140,00 %	101,88 %
Quota global ajusté (=)	212 936 123	214 854 466	224 451 334
Part allouée en croissance différenciée (+)	0	0	3 802 987
Reprises, remises, prêts de contingent (+)	6 984 444	5 806 559	5 326 085
Exportations (+)	461 400	0	0
Allocation émise (=)	220 381 967	220 661 025	233 580 406
Production	216 176 894	227 561 606	233 358 648
Production / allocation émise	98,1 %	103,1 %	99,9 %
Croissance de la production par rapport au cycle précédent	0,8 %	5,3 %	2,5 %
Ajustements de fin de cycle	0	965 264	0

Œufs d'incubation de pouleuse d'œufs

	P-2021	P-2022	P-2023
Quota global	19 642 810	19 642 810	19 642 810
Taux d'utilisation (X)	103,0 %	106,0 %	107,6 %
Quota global ajusté (=)	20 232 094	20 821 379	21 135 664
Reprises ou remises (+)	79 314	4 037	7 742
Allocation émise (=)	20 311 408	20 825 416	21 143 406
Production	20 307 371	20 817 674	21 134 442
Production / allocation émise	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Croissance de la production par rapport au cycle précédent	-4,7 %	2,5 %	1,5 %

Source : Les POIQ

Relève

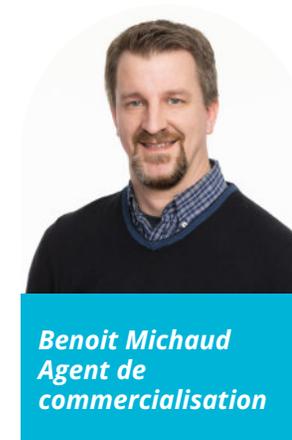
La cinquième entreprise bénéficiaire du PENP a effectué son premier cycle de production en 2023.

Comme prévu au plan stratégique des POIQ, une rencontre a été tenue avec les propriétaires de fermes qui se sont établis avec le PENP pour bien comprendre leurs enjeux et défis. Des modifications réglementaires ont aussi été apportées au programme, notamment :

- La pondération des différentes sections de la grille d'évaluation;
- L'ajustement des échéanciers afin de donner plus de temps aux récipiendaires pour la mise en application de leur projet;
- La possibilité pour deux candidats admissibles de soumettre un dossier en détenant chacun 50 % des actifs d'une personne morale.

Les personnes suivantes se sont qualifiées au PAD et ont donc reçu un soutien financier :

David Phaneuf	Ferme Fatran inc.
Audrey Bélanger	Ferme Lafeuille inc.
Maxime Bélanger	



STATISTIQUES - TYPE POULET À CHAIR

Sommaire du marché

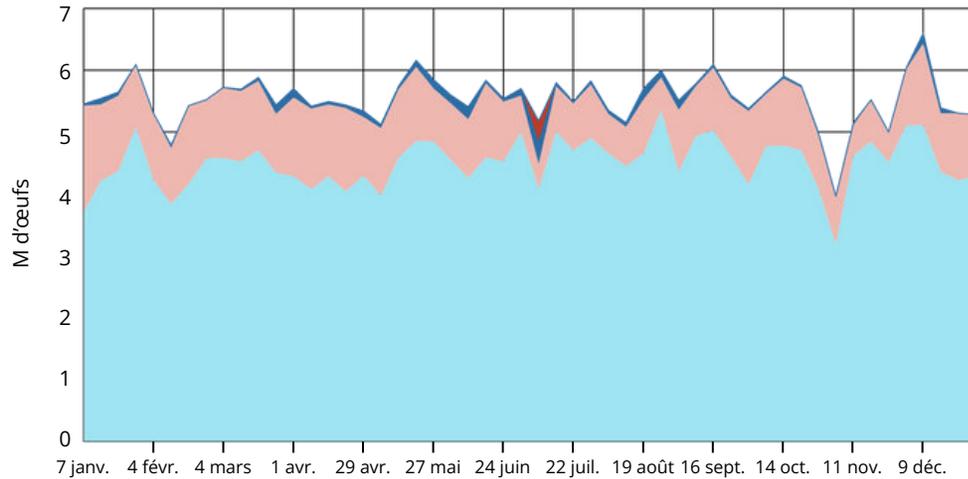
Œufs d'incubation de poulet à chair

Provenance des œufs	2021		2022		2023	
Production québécoise	216 088 403	79,6 %	227 501 141	81,5 %	234 933 103	81,2 %
Importation	53 324 062	19,6 %	48 314 086	17,3 %	50 960 756	17,6 %
Marché interprovincial	2 092 020	0,8 %	3 416 626	1,2 %	3 474 184	1,2 %
Total des œufs de toutes provenances	271 504 485	100,0 %	279 231 853	100,0 %	289 368 043	100,0 %
Utilisation des œufs	2021		2022		2023	
Mis en incubation au Québec	270 966 045	99,8 %	279 231 853	100,0 %	289 366 105	100 %
Exportation	462 840	0,2 %	0	0,0 %	1 938	0,0 %
Marché interprovincial	75 600	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Total des œufs de toutes utilisations	271 504 485	100,0 %	279 231 853	100,0 %	289 368 043	100,0 %

Poussins de poulet à chair

Provenance des poussins	2021		2022		2023	
Production québécoise	224 741 983	97,0 %	229 368 918	97,0 %	237 075 010	96,8 %
Importation	6 911 479	3,0 %	7 098 588	3,0 %	7 775 122	3,2 %
Marché interprovincial	41 762	0,0 %	30 001	0,0 %	40 425	0,0 %
Total des poussins de toutes provenances	231 695 224	100,0 %	236 497 507	100,0 %	244 890 557	100,0 %
Destination des poussins	2021		2022		2023	
Placés au Québec	214 225 372	92,5 %	218 774 330	92,5 %	226 474 636	92,5 %
Exportation	4 637	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Marché interprovincial	17 465 215	7,5 %	17 723 177	7,5 %	18 415 921	7,5 %
Total des poussins de toutes destinations	231 695 224	100,0 %	236 497 507	100,0 %	244 890 557	100,0 %

Approvisionnement en œufs - hebdomadaires

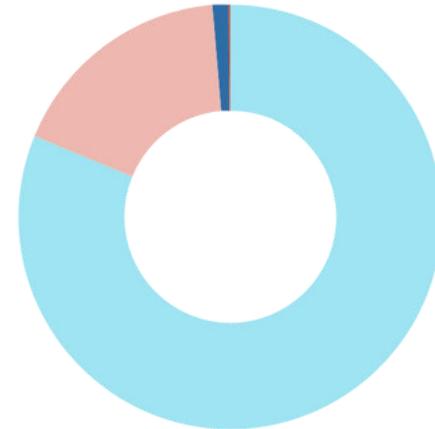


■ Production québécoise
 ■ Importations régulières
 ■ Arrivages interprovinciaux
 ■ Importations supplémentaires

Sources : AAC et ISQ

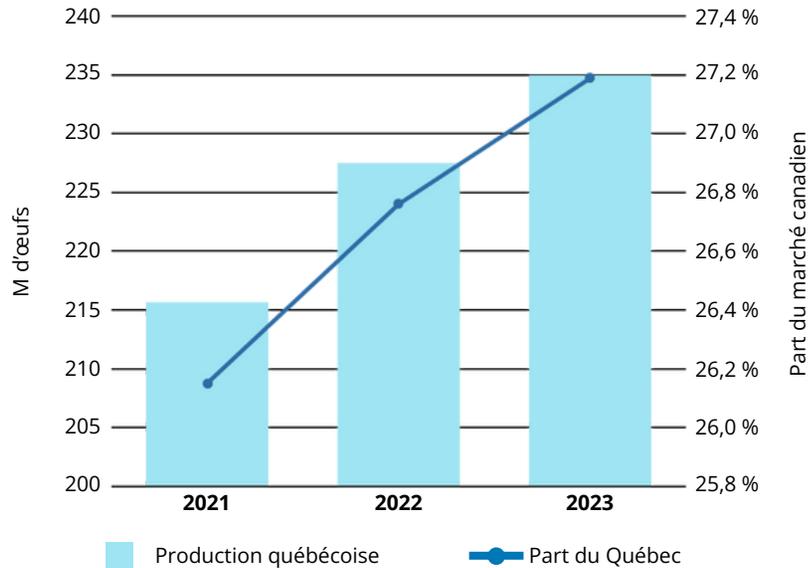
Les approvisionnements hebdomadaires des couvoirs durant l'année 2023 ont fluctué entre 4,0 et 6,6 M d'œufs. De façon générale, les importations ont été plus importantes au premier semestre. Les arrivages d'œufs en provenance d'autres provinces ont été plus nombreux de mars à septembre.

Approvisionnement en œufs - annuels



Les couvoirs ont reçu 234,9 M d'œufs des productrices et producteurs québécois et en ont importés 51 M. De ce nombre, un peu moins d'un demi-million l'a été en vertu de permis d'importations supplémentaires.

Production et part du marché canadien

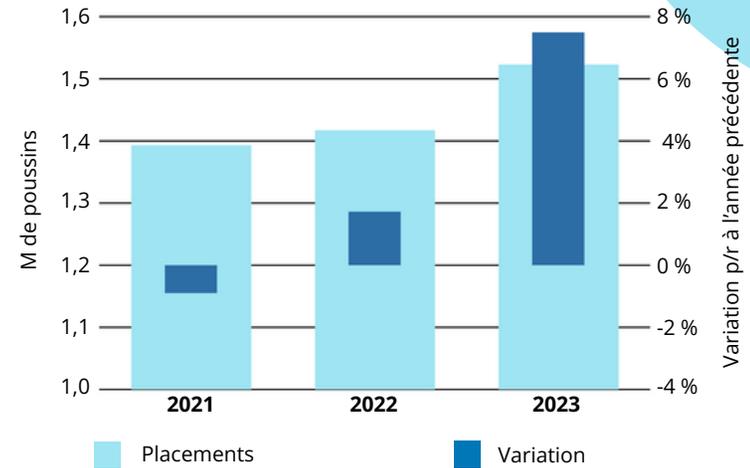


Sources : AAC et les POIQ

La production québécoise pour une mise en marché au Canada, qui exclut celle destinée à l'exportation, s'est chiffrée à 234,9 M d'œufs. Cette quantité constitue une augmentation de 7,4 M d'œufs par rapport à la production de l'année précédente.

Par ailleurs, la part du marché canadien occupée par le Québec s'est établie à 27,2 %, soit une légère augmentation par rapport à 2022.

Placements de femelles de reproduction

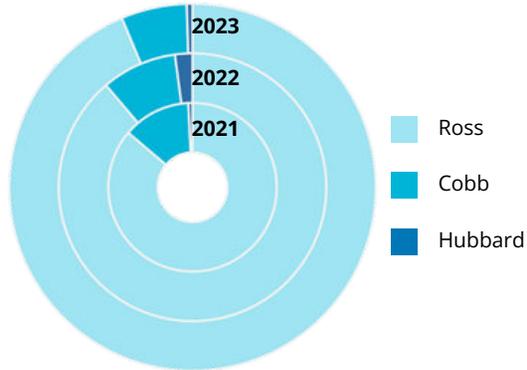


Source : Les POIQ

La croissance du marché a engendré une hausse des placements de femelles de reproduction un jour payées. Ceux-ci ont atteint un seuil inégalé de 1,5 M en 2023, soit une hausse de 7,5 % par rapport à l'année précédente.



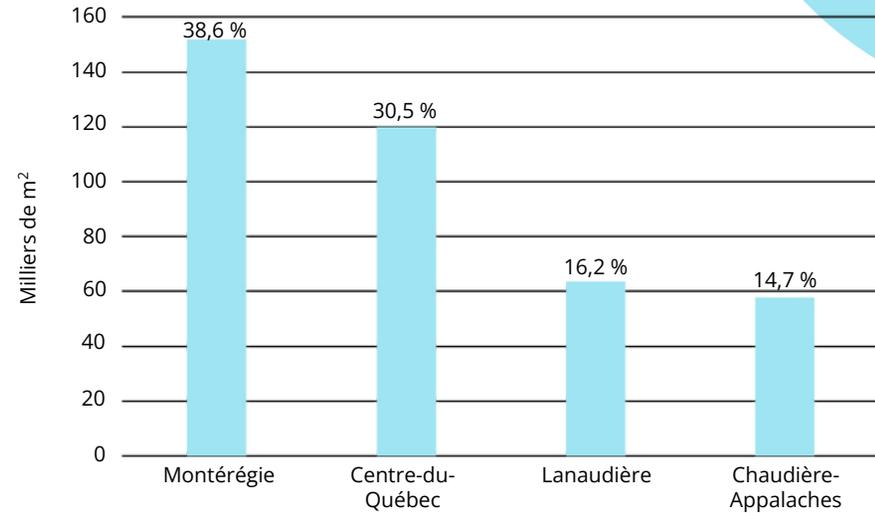
Portrait de l'utilisation des lignées



Source : Les POIQ

La lignée Ross occupe une place toujours plus grande dans la production, atteignant 93,7 % des parts de marché, soit une légère hausse par rapport à 2022. En ce qui concerne celles de Cobb et Hubbard, cette proportion atteignait respectivement 5,8 % et 0,5 % en 2023.

Répartition régionale - quotas détenus



Source : Les POIQ

La fusion des catégories de quota en une seule de même que l'émission de nouvelles unités n'ont pas généré de changements significatifs sur le portrait de détention régional. Des 393 410 m² de quota de production émis, un peu moins de 70 % d'entre eux sont exploités sur le territoire des fédérations de la Montérégie et du Centre-du-Québec. Les régions de Lanaudière et Chaudière-Appalaches se partagent les autres quantités.

Productivité	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'œufs par poule un jour payé selon :					
• Âge moyen annuel d'abattage	150,6	151,2	160,1	164,8	162,4
• Valeur uniformisée à 60 semaines	148,8	151,3	155,2	156,4	155,0
Âge moyen pondéré annuel d'abattage (en semaines)	60,8	60,0	62,2	63,7	63,2
Taux moyen annuel d'éclosion	83,9 %	83,8 %	83,4 %	82,4 %	82,3 %

Sources : ISQ et les POIQ





Les Producteurs
d'**œufs d'incubation**
du Québec

555, boul. Roland-Therrien, bureau 515
Longueuil (Québec) J4H 4E7
450 679-0530 | poi@upa.qc.ca | poi.qc.ca